

Réglementation France

Du point de vue de la réglementation française, la motomarine est un « véhicule nautique à moteur » (VNM), utilisable de jour uniquement et à moins de 2 [milles marins](#) d'un abri pour les motomarines à selle et 1 [mille marin](#) d'un abri pour celles à bras². La bande littorale des 300 m est en principe interdite aux VNM qui ne peuvent approcher la terre qu'en utilisant les chenaux traversiers lorsque la zone est balisée ou bien en ligne droite perpendiculaire à la plage lorsque la zone n'est pas balisée. La vitesse maximale dans la bande des 300 m est de toute façon limitée à 5 nœuds. Pour le piloter, le [permis bateau](#) est obligatoire (côtier en mer et fluvial sur les fleuves et lacs). Celui-ci est accessible dès 16 ans. Dans les bases agréées, il est possible de naviguer sans permis lors d'initiations ou de randonnées encadrées par des moniteurs diplômés.

À la suite d'une mauvaise réputation des motomarines, surtout dans le sud de la France, la législation de la bande des 300 m, qui dépend des pouvoirs locaux, est de plus en plus restrictive par rapport à celle des autres embarcations marines. Ainsi, les bateaux à moteur, même très puissants, ont le droit de circuler dans la bande des 300 m à une vitesse de 5 nœuds même en dehors de chenaux traversiers alors que les motomarines ne le peuvent pas. Aussi, dans le [parc national des Calanques](#), près de Marseille, les motomarines sont complètement interdites alors que les bateaux à moteur sont acceptés.

La situation est différente sur la côte atlantique ou bien dans la Manche. En effet, la concentration de motomarines et de plaisanciers étant moindre et les marées rendant l'estimation de la bande de 300 m sans balisage pratiquement impossible, la législation est plus permissive, les motomarines étant le plus souvent des cas traitées comme les autres navires à moteur.

Inconvénients]

Bruit - Pollution sonore

Selon un [mémoire remis au Sénat canadien](#) par M. Charles Komanoff, le 6 mai 2003, lors des audiences sur projet de loi S-10 concernant la motomarine, on peut résumer les doléances des autres utilisateurs des plans d'eau à l'encontre de la motomarine :

- les conducteurs de motomarines ont rarement une destination et ne font que passer et repasser, générant du bruit à chaque fois ;
- contrairement à la plupart des embarcations motorisées, les motomarines quittent constamment l'eau en sautant les vagues. Sans l'effet atténuant de l'eau, l'échappement du moteur est beaucoup plus bruyant (estimation de huit à dix [décibels](#) supplémentaires) en sortant de l'eau. En retombant, la moto frappe la surface avec un bruit explosif ;
- la motomarine est conçue et utilisée pour l'esquive, les virages brusques, la capacité de tourner sur place et, de façon générale, l'utilisation erratique de la manette des gaz. La vitesse du moteur varie donc avec chaque manœuvre. Il en résulte un son aigu pénétrant,

qui monte et retombe rapidement de tonalité, captant l'attention de toutes les personnes à portée d'oreille.

Les calculs montrent que la nuisance psychologique supplémentaire due à ce que les motomarines émettent des bruits aigus, et variables d'un moment à l'autre, a le même effet de nuisance qu'un supplément de 12 à 15 décibels du niveau de bruit¹⁸. En ajoutant à cela le niveau de nuisance sonore mesurable et supplémentaire de 8 à 10 dBA dû aux sorties de l'eau, on estime que la motomarine peuvent émettre de 20 à 25 décibels de plus qu'un bateau à [hors-bord](#) ayant le même niveau de bruit mesuré dans l'eau. **Même les plus récentes motomarines qui se conforment aux standards plus stricts produisent donc des effets sous-estimés par ces normes.**

Le projet de loi S-10 visait donc à contrôler l'usage des plans d'eau par les motomarines en permettant aux communautés riveraines de faire une demande d'interdiction¹⁹. Plusieurs États américains ont également des législations interdisant leur usage sur des lacs de moins de 30 [hectares](#) (75 [acres](#))¹⁹.

Il est cependant à remarquer que les modèles équipés de moteurs 4 temps sont moins bruyants que les modèles anciens équipés de moteurs 2 temps. Malgré le surplus de décibels dus à une utilisation sportive (qui ne sont donc pas applicables en utilisation de randonnée) les nouvelles machines émettent bien moins de bruit (70 % de bruit en moins que vers la fin des années 1990²⁰).

Note : malgré cela, un véhicule à haute vitesse est toujours en surplus de décibels !

Dangers

Comme n'importe quel véhicule, les motomarines sont sujets à une mauvaise utilisation, aux bris mécaniques et aux accidents par collisions.

Leur conduite comporte cependant un élément de risque supplémentaire dû à **la [manœuvrabilité](#) de leur direction**. En effet, le mouvement du guidon change la direction d'éjection de l'hydrojet. Plus le régime du moteur est élevé, plus le changement de direction est précis.

Si le moteur s'arrête subitement, il y a perte complète de maîtrise de la direction. En cas d'évitement d'urgence le conducteur doit donc accélérer pour avoir une meilleure manœuvrabilité, ce qui n'est pas intuitif et peut causer des accidents chez les pilotes inexpérimentés^{19,21}. Comme mentionné antérieurement, certains modèles ajoutent maintenant des ailettes de gouvernail pour remédier à ce problème.

Leur mode de propulsion représente aussi un risque particulier : en effet, un occupant qui tombe à l'arrière d'une motomarine est soumis au jet puissant venant de la turbine. S'il n'est pas protégé par un vêtement solide, comme une [combinaison de plongée](#) en [néoprène](#), l'eau peut s'infiltrer dans toute ouverture de son corps et causer des dommages importants allant jusqu'à la mort^{21,22}. Par exemple, un patient de 16 ans est décédé à la suite d'une chute derrière une motomarine en [Illinois](#). L'autopsie a révélé que la cause principale du décès est un [syndrome du choc](#)

[toxique](#) causé par une infection bactérienne à la suite du déchirement de l'anus par le jet²³. Dans un autre cas de 2006, un jury du [Comté de Napa](#), en Californie, a condamné [Polaris Industries](#) à verser 3,7 millions \$US en dommages et intérêts à une victime qui a survécu à un tel accident mais souffre de handicaps importants comme l'[incontinence fécale](#)²⁴.

Si le jet d'eau lors d'accélération peut donc présenter un danger pour les personnes mal équipées, l'hélice protégée permet cependant d'éviter des accidents de découpe. En effet, les motomarines possèdent des hélices carénées et protégées qui ne vont qu'à quelques centimètres sous le niveau de l'eau, contrairement à un bateau dont l'hélice peut aller assez profondément, pouvant menacer à la fois les baigneurs et la faune sous-marine.

Dans une [eau polluée](#) (fréquente dans les [ports](#), les [estuaires](#), les [canaux](#) ou à proximité d'émissaires immergés ou d'autres exutoires d'[eaux usées](#) ou de [stations d'épuration](#) ou de [ruissellement](#)), l'exposition aux [embruns](#) et gouttelettes générés par les [vagues](#), ou le moteur et le véhicule lui-même, ou l'ingestion involontaire d'eau en cas de chute, le risque d'infection ([otites](#), [infections pulmonaires](#), [diarrhées](#) et autres [maladies gastro-intestinales](#) ou MGI) augmente significativement²⁵.

Pollution

Les anciens moteurs deux-temps des motomarines émettaient jusqu'à 225 fois plus d'oxyde de carbone et jusqu'à 1 000 fois plus de composés nitreux qu'un moteur automobile¹⁹. Ceci sans compter les pertes en hydrocarbures rejetés dans l'eau. Les améliorations de ces moteurs depuis 1998, à la suite des nouveaux règlements gouvernementaux, et l'introduction de moteurs quatre-temps ont réduit considérablement les émissions des nouveaux véhicules. Cependant, tant que les anciennes motos ne seront pas retirées de la circulation, la pollution du parc de motomarines restera élevée.

Du côté positif, le plein peut se faire dans la grande majorité des cas dans des stations service terrestres ce qui évite les risques de fuite de carburants comparativement aux bateaux qui le font à des stations à quai.

Conclusion : petit calcul de JPM

Pollution sonore physique : - Même les plus récentes motomarines qui se conforment aux standards plus stricts **dépassent les normes autorisées et produisent donc des effets très sous-estimés (en décibels)**

Pollution oxyde de carbone et nitrates : De gros efforts ont été accomplis sur les derniers modèles de moteurs 4 temps et l'on peut estimer une pollution moindre d'environ 80 % par rapport aux moteurs 2 temps. Effectuons un petit calcul

oxyde de carbone 225 (anciens moteurs) x 80% = 180 à retirer = 45
nitrates : 1 000 x 80% = 800 à retirer = 200

Les nouveaux moteurs des motomarines (VNM) polluent encore 45 fois plus qu'un moteur automobile pour l'oxyde de carbone et 200 fois plus en composés nitreux !